

Pièce 11 : Lettre complète - 13 janvier 1778 - Lettre du sub-délégué Bures à Mr.de Boullongnes (lettre "demandée")

Route de Mantes à Houdan et à Dreux par Dammartin. Traversée pour passage par le pont Bas Cheval près de Flacourt

Vous me demandez Monsieur de vous marquer la réponse de Mr L'intendant sur le placet des habitants des paroisses de Flacourt Favrieux, Montchauvet, Longnes, Neauflette, Breval et Dammartin où il y a tous les jeudis un gros marché de toutes sortes de grains, contenant que l'arche de Pont Bas Cheval étant presque rompue les empêchent de voiturier par charoy leurs grains à Mantes ce qui interromps totalement leur commerce par la rivière de Seine avec les villes de Paris, Rouen et autres, au lieu que faute du rétablissement de l'arche de ce pont ils sont obligés de voiturier par charoy leurs grains à Houdan, distance de Paris de 14 ou 15 lieues on ne peut arriver que par terre ils ajoutent qu'anciennement le chemin de Mantes à Houdan et jusqu'à Dreux était par ce pont et qu'il est de leur connaissance qu'il y a quarante ans que les troupes allaient en droiture de Mantes à Dreux ce qui épargnait au Roy une couchée des troupes à Houdan en sorte qu'elles font cette route depuis ce temps en deux jours.

Mr L'intendant m'a répondu verbalement plusieurs fois que sachant que l'arche du pont bascheval était depuis 50 ans sur l'état des ponts et chaussées et a été faite aux dépens du Roy, il ne lui convenait pas de s'en mêler, d'autant que les secours que sa majesté lui donne pour la réparation des chemins de traverses de son intendance n'était pas à beaucoup près suffisants pour entreprendre de faire réparer cette arche de pont et en faire une autre, et une petite chaussée à Montchauvet, ou autre endroit selon qu'il serait estimé le plus convenable.

J'ai eu beau lui représenter que le chemin dont ces paroisses demandaient le rétablissement était solide et presque fait, qu'il ne s'agissait que de l'élargir qu'il n'y aurait au plus que cinq lieues de Mantes à Houdan comme par la route pratiquée depuis vingt ans le long de la vallée qui coûtera de grosses sommes à réparer, qui ne sera jamais bon, et solide parce qu'il y tombe souvent six grandes ravines qui y descendent avec rapidité des montagnes très voisines qui emportent en trois heures de temps qu'on s'y attend le moins, maisons, bâtiments, meubles et bestiaux, etc. dégradent entièrement plusieurs parties de ce chemin comme cela est arrivé il y a 18 mois. à joindre que le terrain vers le village de Richebourg est si gras et glissant que les charrettes ne peuvent tirer même en plein été, au lieu que celui demandé par ces paroisses ne causera pas de si grosses dépenses et ne sera nullement sujet à tous ces inconvénients, sera très utile au commerce des blés venant de la Beauce en droiture à la rivière de la Seine parce qu'on se propose de brancher ce chemin à un autre déjà fait qui conduit à Dreux dont il n'y aura que 7 lieues à Mantes ce qui épargnera au Roy le séjour des troupes pendant une nuit et sera d'une grande utilité pour le transport de grains de la Beauce à la rivière seine et par elle où il sera nécessaire pour le bien du commerce.

La réplique de Mr l'Intendant a été que toutes ces raisons pouvaient être bonnes, bien fondées et exiger l'exécution de la demande, mais qu'il ne lui était pas possible d'y avoir égard vu son eu de fonds pour satisfaire aux entreprises commencées, qu'il fallait que les habitants de ces paroisses représentassent leur mémoires à Mr de Coste et tâcher d'obtenir de lui qu'il donna ses ordres pour faire réparer le pont bas cheval et faire une arche de pont à Montchauvet ou bien ailleurs, avec une chaussée s'il est jugé nécessaire, qu'alors il fera tout ce qui dépendra de lui pour contribuer à l'avantage du public.

C'est à vous Monsieur qui aimez le bien public et protéger de tout votre pouvoir ces paroisses, à solliciter ce magistrat et de lui remontrer que le principal objet du ministère étant d'approvisionner Paris, les villes de la demeure des Rois, surtout par le secours des rivières, que le chemin demandé a bien à bien des utilités à cet égard puisqu'à prendre du milieu de la Beauce il n'y aurait pas 15 lieues à la rivière de Seine qu'on y pourrait par charge les bois des forêts de Dreux et autre, qu'en retour les charrettes pourraient reporter toutes sortes de salines, les huiles, le sucre et autres provisions venant de Rouen qu'on est obligé de porter actuellement au Pecq et de là par charroy en prenant un grand circuit pour arriver à Orléans et dans la Beauce, qu'il serait utile à la ferme générale qui est obligée de fournir le grenier à sel de Dreux qui est considérable, de se servir de charrettes qui sont deux jours en chemin au lieu qu'elles ne seraient qu'un, que cette dépense qui ne coutera au plus que 20 à 24 mille livres parce que chaque particulier se portera volontiers à y travailler vu la commodité et le bien qui lui pourra revenir, n'est pas un objet en comparaison de l'avantage qu'elle procurera à tous égards.

Ces raisons, Monsieur, jointes à celles que votre connaissance sur le local et votre expérience en toutes choses vous suggérons, pourront engager ce magistrat à donner ses ordres pour faire examiner la possibilité et l'utilité du chemin demandé, visiter les chemins déjà faits, les mesures tant depuis Mantes jusqu'à Houdan que celui qu'on pourrait brancher jusqu'à Dreux et faire le devis des dépenses qui pourraient regarder les Ponts et Chaussées.

Vous devez être persuadé depuis longtemps Monsieur de l'entier attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Signé Bures ainsi que l'écrivain de la lettre, car Bures ne savait pas écrire.